

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 8 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

20

De votants

20

OBJET

Convention de mise en place d'un service commun appelé « centre de compétences informatique » avec la Communauté de Communes du Plateau Picard

Date de la convocation : 01/09/23

Nombre de votes pour : 20

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Etaiet présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, M. NAVARRO Julien, Mme DELPLANQUE Sophie, M. LEFRANC Dominique.

Absents représentés :

M. PETIT Jean Luc qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique

Absente excusée :

Mme LOISEL Marie-Christine

Absents :

Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie, M. DELAME Cédric

Secrétaire :

M. CARPENTIER Didier

VU l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux EPCI à fiscalité propre et à ses communes membres de se doter de services communs en dehors de compétences transférées,

VU la délibération n°15C/05/08 du 6 juillet 2015 du conseil communautaire du Plateau Picard approuvant définitivement le schéma de mutualisation,

VU l'avis de la conférence des Maires du 02 mars 2023 sur ce projet de mise en place d'un service commun de compétence informatique pour les communes membres,

VU la délibération du conseil communautaire n°23C/05/02 du 15 juin 2023 relative à la création d'un service commun mutualisé pour mise en place d'un centre de compétences informatique pour les communes membres,

VU le projet de convention annexé à la présente délibération.

Considérant l'importance prise par le numérique dans l'organisation des services publics territoriaux et la nécessité pour les communes et la communauté de communes de disposer d'outils sécurisés pour faire face au risque accru de cyberattaques et assurer la continuité des services.

Considérant l'intérêt technique et financier pour la communauté de communes de bénéficier d'un service commun avec les autres communes membres du Plateau Picard pour la mise en place d'un centre de compétences informatique,

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 060-216003715-20230908-13SEPT23_03-DE

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place d'un service commun appelé « centre de compétences informatique » avec la communauté de communes du Plateau Picard, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme

Pour le maire empêché, le 1^{er} adjoint,



Gilles LEGUEN



Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 060-216003715-20230908-13SEPT23_03-DE